



Programme des Investissements d'Avenir (PIA3)
Programme Prioritaire de Recherche

Sciences pour l'Éducation

Premier Webinaire
Présentation du programme
Bienvenue !

Grégoire Borst¹, Sandrine Gil²
Pascal Huguet¹, Jean-François Rouet²

porteurs au titre ¹ du CNRS ou ² de l'Université de Poitiers



Objectifs du webinaire

- Faire connaître le Programme Prioritaire de Recherche “Sciences pour l’Éducation”.
- Anticiper la parution du premier appel à projets prévue à l’automne.
- Aider les potentiels porteurs à se situer dans le programme et à jeter les bases de leur projet (constitution d’un consortium notamment).
- Répondre aux questions.



Le Programme Prioritaire de Recherche « Sciences pour l'Éducation »

PPR Sciences pour l'Éducation

- Issu du Programme des investissements d'avenir , 3^e vague (« PIA 3 »), lancé en 2017 pour « *construire ou consolider le positionnement mondial de la recherche française* ».
- Commandé par l'État le 3 mai 2021, en coportage par :
 - **l'Université de Poitiers** (Sandrine Gil, Jean-François Rouet)
 - le **CNRS** (Grégoire Borst, Pascal Huguet).
- Financé par le SGPI via le programme France 2030.
- Un document de cadrage rédigé par les porteurs a été validé en juin 2024. Intègre l'une des actions de l'ex-PEPR « **Enseignement et Numérique** ».
- doté de 35 M€ sur 8 ans, dont 27 M€ sous la forme d'Appels à Projets
- **Le programme va largement reposer sur la participation des communautés universitaires et scolaires.**



L'état des lieux : Problématiques éducatives et potentiel de recherche

- Problématiques éducatives :
 - **Acquis fondamentaux** dans la moyenne basse (OCDE), en baisse.
 - Hétérogénéité, **surdétermination par l'origine sociale**.
 - Biais dans les **choix d'orientation** (genre, origine sociale...).
 - **Organisation et pratiques pédagogiques perfectibles** :
« forme scolaire », gestion du temps, inclusion, différenciation.
Faible sentiment de préparation exprimé par les enseignants
(études PIRLS et TALIS).
- Potentiel de recherche :
 - Un tissu dense d'équipes de recherche dans toutes les disciplines
(Cf. réseau thématique du CNRS).
 - Plusieurs programmes de soutien sur les 20 dernières années.

Verrous et objectifs du programme

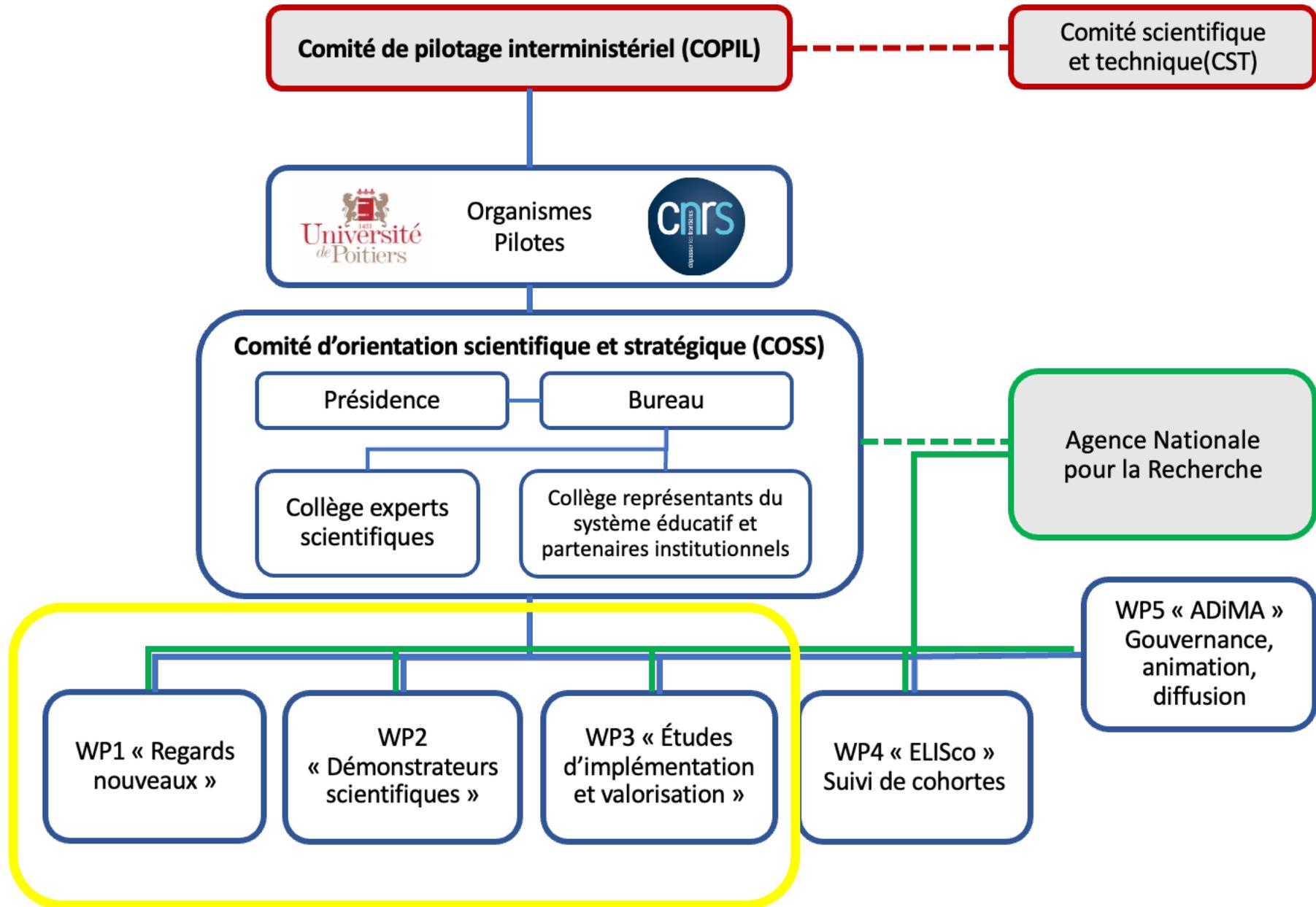
- Dispersion, cloisonnement des acteurs, selon deux axes :
 - Cloisonnement entre disciplines et spécialités universitaires
 - Faible consensus sur les méthodes et les données probantes.
 - Faible insertion dans la communauté de recherche internationale.
 - Cloisonnement entre communautés de recherche et de pratique, persistance d'un fossé entre les univers académique et éducatif.
- Faible envergure et suivi insuffisant des recherches :
 - Majorité d'études de « phase 1 », à caractère exploratoire et à petite échelle ; faible valeur démonstrative ; diffusion restreinte voire inexistante.
 - Évaluation insuffisante des programmes d'innovation.

=> Stimuler la mise à l'échelle des recherches et la production de données probantes, renforcer l'intégration entre communautés de recherche scientifique et de pratique.

Quatre thèmes prioritaires mais non-exclusifs

- Réduction du déterminisme social dans la réussite éducative et l'accès aux études.
- Solutions pour l'inclusion des élèves à besoins particuliers.
- Ingénierie de l'orientation scolaire et professionnelle.
- Enseignement des compétences du XXIe Siècle (compétences cognitives, littératie, compétences psychosociales).

Structure du PPR “Sciences pour l’Éducation”



Les actions “compétitives” (WPs 1 à 3)

Critères de réussite communs

- **Qualité, originalité, ambition et masse critique suffisants**
- **Adéquation avec les objectifs du programme, notamment :**
 - **Problématique éducative clairement identifiée**, documentée à partir de toutes les perspectives et sources pertinentes.
 - **Visée transformatrice** attestée par un dispositif de formation, dissémination, transfert, et des indicateurs de réussite précis.
- **Qualité du consortium**
 - **Compétence et implication des acteurs du projet.**
 - **Partenariat authentique** entre opérateurs de recherche et acteurs de l'Éducation (établissements, INSPÉ, Rectorats...).
- **Méthodes et gouvernance**
 - **Clarté, adéquation**

A noter : Les coûts afférents à la participation des enseignants sont éligibles et pourront être transférés à l'instance éducative compétente.

Action 1 – « Regards nouveaux sur et pour l'Éducation » (5M€)

- Recherches exploratoires sur des questions nouvelles et/ou encore insuffisamment documentées au plan scientifique (études dites de “Phase 1”).
- Synergie entre au moins deux perspectives disciplinaires : SHS, sciences de la cognition, informatique...
- Visée transformatrice en référence aux thèmes prioritaires du programme.
- Conduite du projet selon les standards de la recherche scientifique : Questionnement explicite et documenté (état de l'art), approche méthodologique justifiée, à même de soutenir factuellement les conclusions.
- Deux vagues de 3-4 ans, avec possibilité exceptionnelle de prolongement dans le cadre de l'Action 2.

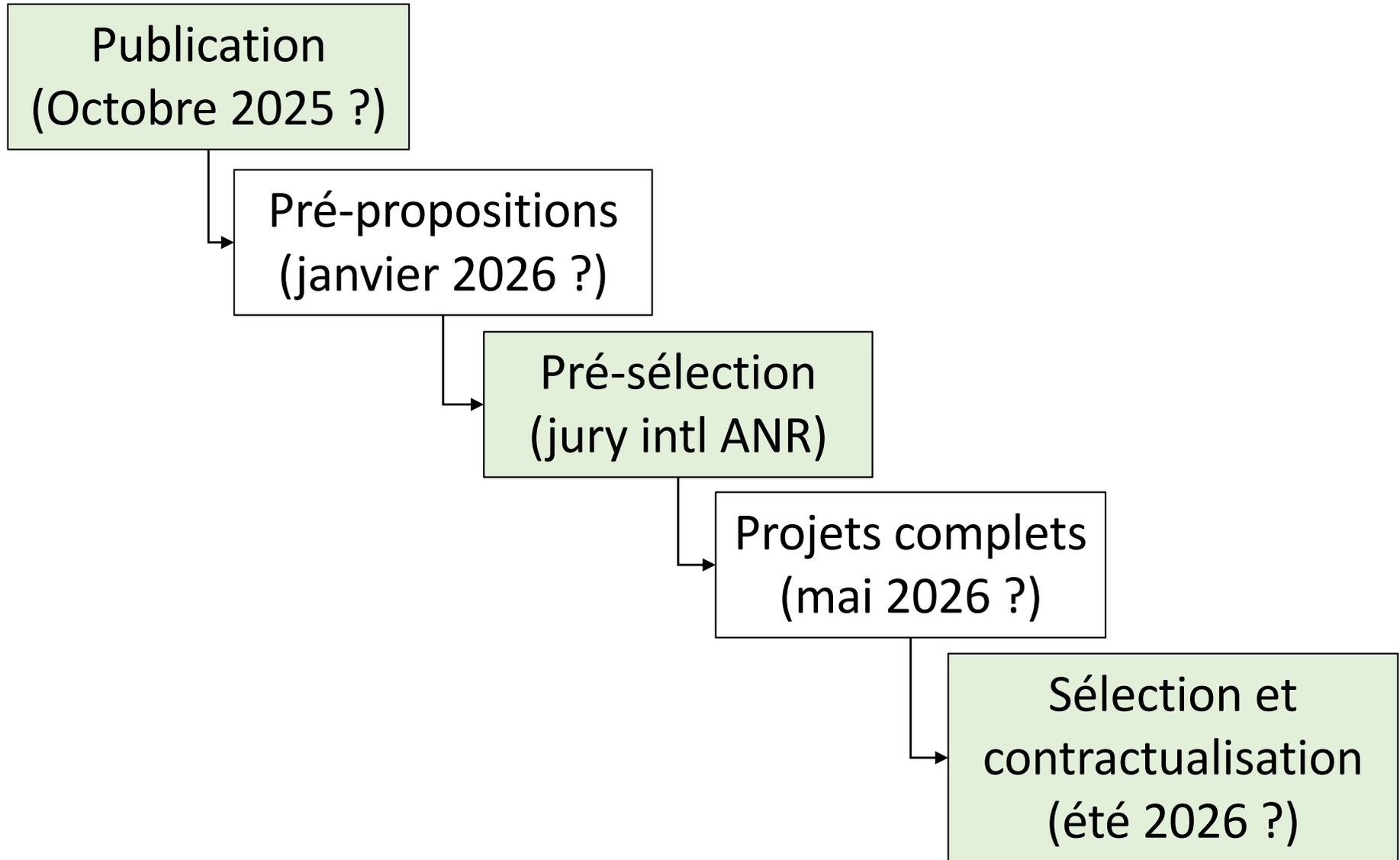
Action 2 – Études à l'échelle et structuration de la recherche en Éducation avec et pour le terrain (18M€)

- Projets portés par des **consortiums pluriels**
(= à la fois pluridisciplinaires et tournés vers le terrain)
dédiés chacun à une recherche à visée transformatrice.
- Basés sur un état de l'art à maturité et des hypothèses théoriques précises et bien documentées (“phase 2”).
- Démontrer la pertinence d'une initiative innovante sur la base d'un dispositif méthodologique robuste (taille d'échantillon, techniques de validation, contrôles etc.). .
- Deux vagues de 4 ans, possibilité exceptionnelle de prolongement dans le cadre de l'Action 3.

Action 3 – Accélération de valorisation / implémentation (4M€)

- Implémentation à large échelle de dispositifs à portée transformatrice, issus de recherches interventionnelles menées dans le cadre de programmes précédents (projets dits de “phase 3”).
- Confirmation de l'impact de dispositifs déjà expérimentés, ayant démontré leur réalisme, adéquation, acceptabilité.
- Étude en termes de rapport bénéfice/coûts, maintien dans la durée, effets de bord...
- Articulation avec la formation initiale et continue des enseignants (sur toute l'échelle du projet) et garanties de portabilité déterminantes pour ces projets.
- Financement pour 2 à 3 ans sur AAP, en deux vagues et en concertation avec le COSS.

Les actions “compétitives” (WPs 1 à 3) : premier appel à projets





PPR Sciences pour l'Éducation

Questions sur les actions 1 à 3 ?



WP4 – Constitution et suivi de cohortes (5M€)

- Approche longitudinale pour une meilleure compréhension de la construction des inégalités éducatives.
- Du début de l'enseignement Secondaire à l'entrée dans le Supérieur, soit une période couvrant approximativement l'adolescence (11-19 ans).
- En lien avec les organismes publics chargés de la gestion de données statistiques (CEREQ, DEPP, DREES, IDEE, SIES...)
- Interroger les facteurs (géographiques, sociologiques, scolaires, individuels, comportementaux) qui déterminent les choix d'orientation, notamment vis à vis des métiers du numérique.

WP5 - Gouvernance et animation (3M€)

1/ administration / appui au fonctionnement du programme

- Contrats IE/IR (gestion, communication, etc.)
- prise en charge du travail du COSS

2/ animation / événements / diffusion

- Événements de lancement et de suivi du programme (colloque, école d'été, bilan des actions, etc.)

3/ Dissémination et bilan de l'impact des travaux

- Développement de ressources
- Évaluation à court et moyen terme sur le terrain

A noter : Le PPR SpÉ cofinancera des actions d'envergure nationale en synergie avec ses objectifs, après approbation d'une demande de partenariat par le COSS et avec une anticipation d'au moins 12 mois.



PPR Sciences pour l'Éducation

Contact :

ppr.spe@univ-poitiers.fr

